



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CONSEIL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

VIOLENCES INTRA FAMILIALES

ZOOM SUR la création d'une unité d'accueil pédiatrique des mineurs victimes de violences sexuelles

Parce que la Polynésie n'est pas à l'abri de violences sexuelles exercées contre les plus jeunes,

Parce qu'en l'état 250 mineurs en 2015 ont été entendus l'année dernière dans ce cadre par la gendarmerie nationale et la police nationale,

Parce que la révélation de telles violences, souvent commises par un proche, est longue et difficile,

Parce que la révélation de tels faits mérite d'être accompagnée au mieux sur tous les plans et prise en charge par une équipe disciplinaire, dans un temps unique et dans un lieu unique pour limiter le calvaire des victimes.

La Polynésie française envisage de se doter, sans doute à l'hôpital du TAAONE, d'une unité d'accueil des mineurs victimes de violences sexuelles.

Cette structure devra permettre de prendre les dispositions utiles pour recueillir au mieux la parole de l'enfant, procéder à l'audition du mineur dans les meilleures conditions (local d'audition), mener les investigations nécessaires (expertise médicale, examen psychologique...) et assurer, en tant que de besoin, une prise en charge sociale du mineur si son retour en famille n'est pas possible.